



**COVID19**  
communiqué n°3  
mardi 24 novembre 2020

Chères Hénouvillaises, Chers Hénouvillais,

L'intervention du Président de la République marque une nouvelle étape dans la lutte contre la pandémie de la COVID19. Sans être exhaustif, et **dans l'attente du décret qui doit confirmer ses annonces** qui « adoucissent » les dispositions en application à ce jour.

Il en ressort les éléments essentiels ci-après :

**1. Dès le 28 novembre**

- ✓ Avec une application stricte du protocole sanitaire, réouverture des commerces, des salons de coiffure, des bibliothèques et reprise des services à domicile jusqu'à 21 heures.
- ✓ Promenades et activités physiques autorisées avec attestation dans rayon de 20km pendant 3 heures.
- ✓ Reprise des célébrations religieuses avec une limite de 30 personnes.
- ✓ Reprise des activités extrascolaire en plein air.

**2. Au 15 décembre**

- ✓ Si les objectifs sanitaires sont atteints :
  - Fin du confinement,
  - Couvre-feu instauré de 21 heures à 7 heures sur l'ensemble du territoire à l'exception des 24 et 31 décembre.
- ✓ Réouverture des salles de cinémas, théâtres et musées.
- ✓ Reprise des activités extrascolaire en intérieur.

**3. Au 20 janvier 2021**

- ✓ Réouverture des restaurants et salles de sport.
- ✓ Reprise des cours intégralement en présentiel au lycée et 15 jours plus tard à l'université.
- ✓ Décalage du couvre-feu.

Télécharger l'application : « **#TousAntiCovid** »

Le Maire,

*Prenez soins de vous et de vos proches !*

**Monsieur Jean-Marie ROYER**